



## PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

### 1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- \* 20 % pour les créances pré-douteuses,

- \* 50 % pour les créances douteuses,

- \* 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

### 1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 1.4 Portefeuilles de titres

#### 1.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

#### 1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

#### 1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

#### 1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le

Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

#### 1.4.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

### 1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

### 1.6. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

### 1.7. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation	20ans
Mobilier de bureau	10ans
Matériel informatique	5ans
Matériel roulant	5ans
Agencements, aménagements et installations	5ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

### 1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

### 1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avais et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

### 1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.



### BILAN

	en milliers de dh	
ACTIF	30/06/19	31/12/18
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 837 253	4 059 101
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2 373 090</b>	<b>951 903</b>
. A vue	588 937	945 327
. A terme	1 784 153	6 576
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>76 441 665</b>	<b>74 873 000</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	35 044 704	34 105 064
. Crédits à l'équipement	19 407 542	19 561 340
. Crédits immobiliers	17 186 340	15 730 759
. Autres crédits & financement participatifs	4 803 080	5 475 836
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>885 314</b>	<b>879 141</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>10 308 291</b>	<b>12 727 785</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 886 522	7 186 374
. Autres titres de créance	378 108	476 653
. Titres de propriété	3 043 660	5 064 758
<b>Autres actifs</b>	<b>3 529 333</b>	<b>3 788 544</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>2 896 682</b>	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 896 682	
. Autres titres de créance		
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>719 387</b>	<b>735 075</b>
. Participations dans les entreprises liées	622 123	637 810
. Autres titres de Participations et emplois assimilés	97 265	97 265
. Titres de Moubadara & Moucharaka		
<b>Créances subordonnées</b>	<b>1 120</b>	<b>1 120</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>394 416</b>	<b>400 467</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 661 298</b>	<b>6 564 709</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>107 047 849</b>	<b>104 980 845</b>

	en milliers de dh	
PASSIF	30/06/19	31/12/18
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>		
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>11 210 781</b>	<b>11 845 398</b>
. A vue	1 904 512	1 773 972
. A terme	9 306 269	10 071 426
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>75 452 515</b>	<b>74 360 052</b>
. Comptes à vue créditeurs	35 498 033	37 578 210
. Comptes d'épargne	12 567 517	12 317 700
. Dépôts à terme	25 102 250	21 881 140
. Autres comptes créditeurs	2 284 715	2 583 001
<b>Titres de créance émis</b>	<b>7 389 103</b>	<b>5 969 586</b>
. Titres de créance négociables	7 389 103	5 969 586
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
<b>Autres passifs</b>	<b>1 566 522</b>	<b>1 763 674</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 083 634</b>	<b>1 004 507</b>
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>7 157</b>	<b>7 157</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>3 087 890</b>	<b>3 022 450</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>2 780 345</b>	<b>2 408 380</b>
<b>Capital</b>	<b>4 227 677</b>	<b>4 227 677</b>
<b>Actionnaires Capital non versé (-)</b>		
<b>Report à nouveau (+/-)</b>		
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>		
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>242 227</b>	<b>371 965</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>107 047 849</b>	<b>104 980 845</b>

### HORS BILAN

	en milliers de dh	
	30/06/19	31/12/18
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>16 001 378</b>	<b>13 865 163</b>
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	152 388	135 649
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	11 629 022	9 590 686
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	522 989	525 720
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 696 979	3 613 108
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 881 673</b>	<b>2 739 928</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	15 061	8 190
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 119 066	2 224 461
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	26 135	28 307
Pertes sur titres de propriété & certificats de Sukuk	37 643	35 533
Commissions sur prestations de service	242 599	220 451
Autres produits bancaires	441 169	222 985
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 103 394</b>	<b>1 067 770</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	188 162	159 993
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	563 948	429 060
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	89 539	107 500
Autres charges bancaires	261 745	371 218
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 778 279</b>	<b>1 672 158</b>
Produits d'exploitation non bancaire	174 814	84 962
Charges d'exploitation non bancaire	21 278	56 188
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>924 897</b>	<b>874 254</b>
Charges de personnel	529 437	493 188
Impôts et taxes	16 328	15 958
Charges externes	254 951	243 374
Autres charges générales d'exploitation	22 040	25 541
Dotations aux amortissements et aux provisions des immob. incorp et corporelles	102 141	96 193
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES</b>	<b>908 409</b>	<b>1 025 387</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	369 747	430 733
Pertes sur créances irrécouvrables	419 944	514 679
Autres dotations aux provisions	118 719	79 975
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>262 403</b>	<b>521 360</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	232 679	197 715
Récupérations sur créances amorties	29 201	209 831
Autres reprises de provisions	523	113 814
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>360 911</b>	<b>322 650</b>
Produits non courants	1 093	614
Charges non courantes	95 233	82 485
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>266 771</b>	<b>240 780</b>
Impôts sur les résultats	24 544	13 700
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>242 227</b>	<b>227 080</b>



### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers de dh	
	30/06/19	31/12/18
<b>1.Produits d'exploitation bancaire perçus</b>	<b>2 881 673</b>	<b>5 830 450</b>
2.Récupérations sur créances amorties	29 201	228 481
3.Produits d'exploitation non bancaire perçus	175 906	198 796
4.Charges d'exploitation bancaire versées	-1 748 179	-3 682 970
5.Charges d'exploitation non bancaire versées	-116 511	-255 163
6.Charges générales d'exploitation versées	-800 716	-1 617 100
7.Impôts sur les résultats versés	-24 544	-30 300
<b>I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges Variation de :</b>	<b>396 831</b>	<b>672 194</b>
8.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 421 187	20 574
9.Créances sur la clientèle	-1 568 665	-7 804 372
10.Titres de transaction de placement , d'investissement et de participations	-461 500	327 367
11.Titres d'investissements		
12.Titres de participations		
11.Autres actifs	259 212	-809 078
12.Immobilisations données en crédit-bail et en location		
13.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-634 617	4 544 469
14.Dépôts de la clientèle	1 092 463	6 232 853
15.Titres de créance émis	1 419 517	-1 402 393
16.Autres passifs	-197 152	-518 571
<b>II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-1 511 930</b>	<b>590 849</b>
<b>III.Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)</b>	<b>-1 115 099</b>	<b>1 263 043</b>
17.Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	361 923	624 058
19.Acquisition d'immobilisations financières		
20.Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-534 111	-878 959
21.Intérêts perçus		
22.Dividendes perçus		
<b>IV.Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement</b>	<b>-172 189</b>	<b>-254 901</b>
23.Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.Emission de dettes subordonnées	65 440	342 930
25.Emission d'actions		
26.Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.augmentation des capitaux propres et assimilés		
28.Intérêts versés		
29.Dividendes versés		
<b>V.Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement</b>	<b>65 440</b>	<b>342 930</b>
<b>VI.Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)</b>	<b>-1 221 848</b>	<b>1 351 073</b>
<b>VII.Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>4 059 101</b>	<b>2 708 028</b>
<b>VIII.Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 837 253</b>	<b>4 059 101</b>

### ETAT DES SOLDES DE GESTION

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
<b>I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS</b>		
+ intérêts et produits assimilés	2 160 262	2 260 958
- intérêts et charges assimilés	841 649	696 552
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>1 318 613</b>	<b>1 564 406</b>
+ Commissions perçues	242 599	220 451
- Commissions servies	15 813	3 387
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>226 786</b>	<b>217 065</b>
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	205 641	148
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	48 724	-20 580
+/- RÉSULTATS DES OPÉRATIONS DE CHANGE	44 613	-20 111
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>298 978</b>	<b>-40 544</b>
+ Divers autres produits bancaires	37 652	35 533
- Diverses autres charges bancaires	103 750	104 302
+/- PARTS DES TITULAIRES DE COMPTE DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT		
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 778 279</b>	<b>1 672 158</b>
+/- Résultats des opérations sur immobilisations, financières	-14 477	-78 740
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	174 814	84 930
- Autres charges d'exploitation non bancaire	21 278	28 652
- Charges générales d'exploitation	924 897	874 254
<b>RESULTAT BRUT D 'EXPLOITATION</b>	<b>992 441</b>	<b>775 442</b>
+/- Dotat, nettes reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	527 810	537 866
+/- Autres dotations nettes des reprises aux provisions	103 719	-85 075
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>360 911</b>	<b>322 650</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-94 140</b>	<b>-81 871</b>
- Impôts sur les sociétés	24 544	13 700
<b>RESULTAT NET DE L 'EXERCICE</b>	<b>242 227</b>	<b>227 080</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	102 141	96 193
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	15 000	65 485
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	89 223	
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes	20 209	20 440
- Reprises de provisions	523	112 473
- Plus values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	174 720	84 293
+ Moins values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	327	
- Plus values de cession sur immobilisations financières		32
+ Moins values de cession sur immobilisations financières		27 536
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
<b>+/- CAPACITÉ D 'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>293 884</b>	<b>239 937</b>
- Bénéfices distribués		
<b>+/- AUTOFINANCEMENT</b>	<b>293 884</b>	<b>239 937</b>

### CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

						en milliers de dh	
	Bank AL-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/19	31/12/18	
<b>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</b>	<b>1 855 362</b>	<b>69</b>	<b>150 174</b>	<b>301 854</b>	<b>2 307 459</b>	<b>3 540 835</b>	
<b>VALEURS RECUES EN PENSION</b>							
- au jour le jour							
- à terme							
<b>COMPTES ET PRETS DE TRÉSORERIE</b>		<b>143 577</b>		<b>1 773 355</b>	<b>1 916 932</b>	<b>250 000</b>	
- au jour le jour		143 577			143 577	250 000	
- à terme				1 773 355	1 773 355		
<b>PRETS FINANCIERS</b>						<b>6 063</b>	
<b>AUTRES CREANCES</b>		<b>1</b>			<b>4 060</b>	<b>514</b>	
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>		<b>21</b>		<b>4 039</b>	<b>4 060</b>	<b>16</b>	
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 362</b>	<b>143 668</b>	<b>150 174</b>	<b>2 079 249</b>	<b>4 228 452</b>	<b>3 797 428</b>	

### CREANCES SUR LA CLIENTELE

				en milliers de dh	
	Secteur public	Secteur privé		30/06/19	31/12/18
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 368 750</b>	<b>69 075</b>	<b>20 190 682</b>	<b>10 374 330</b>	<b>32 002 837</b>
- Comptes à vue débiteurs	1 358 471	69 075	8 012 828	5 713 605	15 153 979
- Créances commerciales sur le maroc	2 279		1 669 021	1 149 683	2 820 983
- Crédits à l'exportation			342 668	16 261	358 929
- Autres crédits de trésorerie	8 000		10 166 165	3 494 780	13 668 945
- Salam					
- Autres financements participatifs de trésorerie					
<b>CRÉDITS A LA CONSOMMATION</b>				<b>2 009 066</b>	<b>2 009 066</b>
<b>CRÉDITS A L'EQUIPEMENT</b>	<b>885 596</b>		<b>9 699 482</b>	<b>7 719 827</b>	<b>18 304 905</b>
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>			<b>6 573 023</b>	<b>10 123 731</b>	<b>16 696 754</b>
<b>AUTRES CRÉDITS &amp; FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>			<b>383 664</b>	<b>2 515 831</b>	<b>2 899 495</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	<b>855 449</b>		<b>29 865</b>		<b>885 314</b>
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>				<b>2 625 025</b>	<b>2 625 025</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>				<b>1 903 585</b>	<b>1 735 368</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 109 795</b>	<b>69 075</b>	<b>36 876 716</b>	<b>37 271 393</b>	<b>75 752 141</b>

### VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		en milliers de dh	
			financiers	non financiers	30/06/19	31/12/18
<b>TITRES COTES</b>	<b>263 040</b>	<b>10 159 886</b>	<b>2 780 621</b>		<b>13 203 547</b>	<b>12 725 273</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES		9 783 204			9 783 204	7 186 374
OBLIGATIONS		376 681			376 681	474 140
AUTRES TITRES DE CREANCE						
CERTIFICATS DE SUKUK						
TITRES DE PROPRIETE	263 040		2 780 621		3 043 661	5 064 758
<b>TITRES NON COTES</b>	<b>1 427</b>				<b>1 427</b>	<b>2 513</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 427				1 427	2 513
CERTIFICATS DE SUKUK						
TITRES DE PROPRIETE						
<b>TOTAL</b>	<b>264 467</b>	<b>10 159 886</b>	<b>2 780 621</b>		<b>13 204 973</b>	<b>12 727 786</b>

### VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions	en milliers de dh
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>6 789 741</b>	<b>6 789 741</b>	<b>6 789 741</b>				
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	4 432 988	4 432 988	4 432 988				
OBLIGATIONS							
AUTRES TITRES DE CREANCE							
CERTIFICATS DE SUKUK							
TITRES DE PROPRIETE	2 356 753	2 356 753	2 356 753				
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>3 068 121</b>	<b>3 022 509</b>	<b>2 969 214</b>	<b>17 246</b>	<b>64 749</b>	<b>64 749</b>	
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	1 951 081	1 955 368	1 946 272	2 939	172	172	
OBLIGATIONS	387 220	379 397	335 198	14 307	22 500	22 500	
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 388	1 388	1 388				
CERTIFICATS DE SUKUK							
TITRES DE PROPRIETE	728 433	686 356	686 356		42 077	42 077	
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 884 149</b>	<b>2 871 028</b>	<b>2 831 300</b>				
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 884 149	2 871 028	2 831 300				
OBLIGATIONS							
AUTRES TITRES DE CREANCE							
CERTIFICATS DE SUKUK							
<b>TOTAL</b>	<b>12 742 012</b>	<b>12 683 278</b>	<b>12 590 255</b>	<b>17 246</b>	<b>64 749</b>	<b>64 749</b>	

### DETAIL DES AUTRES ACTIFS

ACTIF	30/06/19	31/12/18	en milliers de dh
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES</b>			
<b>OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES</b>			
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>586 619</b>	<b>633 872</b>	
Sommes dues par l'Etat	481 774	529 257	
Divers autres débiteurs	104 845	104 615	
<b>VALEURS ET EMPLOIS DIVERS</b>	<b>1 631 447</b>	<b>1 601 762</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1 311 267</b>	<b>1 552 910</b>	
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>3 529 333</b>	<b>3 788 544</b>	

### TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	*Participation au capital en %	Prix d'acquisition global en %	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
<b>Participations dans les entreprises liées</b>							
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000	125 000		6 400
CAM LEASING	Crédit Bail	100 000	100,00%	100 000	85 000	15 000	
AL AKHDAR BANK	banque participative	300 000	51,00%	153 000	153 000		
CAM GESTION	Gestion d'actif	5 000	100,00%	5 000	4 941	59	
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410	15 410		6 400
HOLDAGRO	Agro Industrie	36 376	99,66%	36 251	36 251		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	7 500	7 500		
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	10 000	10 000		
<b>Dotations diverses</b>							
<b>Autres titres de participation &amp; emplois assimilés</b>							
SONACOS	Agro Industrie	160 000	0,98%	50	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66 800	0,01%	8		8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%	100		100	
SOGETA	Agriculture	0	0,00%	300		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311	311		
Société Laitière Centrale du Nord	Agro Industrie	50 000	0,39%	197		197	
FRUMAT	Agro Industrie	0	0,00%	14 499		14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200	14 200		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795	1 795		
SWIFT	Service	0	0,00%	23	23		
Centre Monétique Interbancaire	Service	98 200	10,18%	10 000	10 000		
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	8 782	6 792	1 990	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	8 665	6 491	2 174	
Régional Gestion	Société de gestion	1 000	18,00%	180	180		
Fond d'investissement de l'oriental	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	10 750	5 133	5 617	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250	250		
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%	340	340		
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356	356		
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59	59		
Bourse de Casablanca	Bourse	387 518	4,00%	11 765	11 765		
SÓNADAC	Banque	47 500 000	0,06%	16 565	16 565		
CASA PATRIMOINE	Aménagement	589 904	2,81%	500	500		
AFREXIMBANK	Banque	31 000	1,61%	4 727	4 727		
<b>Dotations diverses</b>							
<b>TOTAL</b>				<b>824 349</b>	<b>719 387</b>	<b>104 961</b>	<b>6 400</b>

CREANCES SUBORDONNEES

	MONTANT				en milliers de dh	
	30/06/19			31/12/18	Dont Entreprises liées et Apparentées	
	Brut	Prov.	Net	Net	30/06/19	31/12/18
Créances subordonnées aux Etablissements de crédit et assimilés	1 120		1 120	1 120	1 120	1 120
Créances subordonnées à la clientèle						
<b>TOTAL</b>	<b>1 120</b>		<b>1 120</b>	<b>1 120</b>	<b>1 120</b>	<b>1 120</b>

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	en milliers de dh									
	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraites au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>808 988</b>	<b>5 701</b>			<b>814 689</b>	<b>408 521</b>	<b>11 753</b>		<b>420 274</b>	<b>394 416</b>
- Droit au bail	20 149				20 149	7 957	213		8 170	11 979
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	788 839	5 701			794 540	400 564	11 540		412 104	382 437
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 490 996</b>	<b>528 410</b>	<b>278 036</b>		<b>8 741 370</b>	<b>2 060 287</b>	<b>110 597</b>	<b>90 812</b>	<b>2 080 072</b>	<b>6 661 298</b>
- Immeubles d'exploitation	2 553 935		236 378		2 317 557	432 433	28 064	73 123	387 375	1 930 182
. Terrain d'exploitation	654 170		58 288		595 882					595 882
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 882 833		178 090		1 704 743	432 433	28 064	73 123	387 375	1 317 369
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	16 932				16 932					16 932
- Mobilier et matériel d'exploitation	828 401	14 644	250		842 795	693 999	21 569	250	715 319	127 476
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	265 157	7 990	244		272 903	207 796	5 875	244	213 428	59 475
. Matériel Informatique	446 924	4 666	6		451 584	391 482	8 960	6	400 436	51 148
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 920				63 920	54 643	5 312		59 955	3 965
. Autres matériels d'exploitation	52 400	1 988			54 388	54 078	1 422		41 500	12 888
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	992 241	28 075	34 908		985 408	725 548	33 447	17 440	741 554	243 853
- Immobilisations corporelles hors exploitation	4 088 577	452 893	6 500		4 534 971	208 307	27 517		235 824	4 299 146
. Terrains hors exploitation	532 519		6 500		526 019					526 019
. Immeubles hors exploitation	1 003 834	64 802			1 068 636	128 951	19 696		148 648	919 988
. Mobiliers et matériel hors exploitation	108 172	48			108 221	43 419	4 838		48 257	59 964
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	2 444 052	388 043			2 832 095	35 937	2 983		38 919	2 793 175
- Immobilisations en cours	27 843	32 797			60 640					60 640
<b>TOTAL</b>	<b>9 299 984</b>	<b>534 111</b>	<b>278 036</b>		<b>9 556 060</b>	<b>2 468 809</b>	<b>122 350</b>	<b>90 812</b>	<b>2 500 346</b>	<b>7 055 714</b>

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	en milliers de dh	
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc		30/06/19	31/12/18
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>			<b>431 442</b>	<b>663</b>	<b>432 106</b>	<b>1 118 060</b>
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	<b>4 000 432</b>	<b>701 176</b>			<b>4 701 608</b>	<b>3 838 168</b>
- au jour le jour						253 328
- à terme	4 000 432	701 176			4 701 608	3 584 840
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 760 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>531 891</b>	<b>4 791 891</b>	<b>4 287 407</b>
- au jour le jour		1 430 000			1 430 000	377 828
- à terme	1 500 000	330 000	1 000 000	531 891	3 361 891	3 909 579
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>				<b>1 179 506</b>	<b>1 179 506</b>	<b>2 539 241</b>
<b>AUTRES DETTES</b>		<b>46 558</b>			<b>46 558</b>	<b>28 262</b>
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>	<b>34 749</b>	<b>184</b>	<b>20 015</b>	<b>4 164</b>	<b>59 113</b>	<b>34 261</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 535 181</b>	<b>2 507 918</b>	<b>1 451 457</b>	<b>1 716 225</b>	<b>11 210 781</b>	<b>11 845 398</b>

DEPOTS DE LA CLIENTELE

	Secteur public	Secteur privé			en milliers de dh	
		Entreprises Financières	Entreprises "non Financières"	Autre clientèle	30/06/19	31/12/18
<b>COMPTES A VUE CREDITEURS</b>	<b>6 067 573</b>	<b>660 541</b>	<b>6 305 168</b>	<b>22 421 571</b>	<b>35 454 853</b>	<b>37 547 386</b>
<b>COMPTE D'EPARGNE</b>					<b>12 511 958</b>	<b>12 264 263</b>
<b>DEPOTS A TERME</b>	<b>260 368</b>	<b>11 972 778</b>	<b>3 075 947</b>	<b>9 471 601</b>	<b>24 780 694</b>	<b>21 644 557</b>
<b>AUTRES COMPTES CREDITEURS</b>	<b>112 375</b>		<b>1 163 518</b>	<b>1 008 822</b>	<b>2 284 715</b>	<b>2 583 001</b>
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>				<b>420 295</b>	<b>420 295</b>	<b>320 844</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 440 316</b>	<b>12 633 319</b>	<b>10 544 633</b>	<b>45 834 247</b>	<b>75 452 515</b>	<b>74 360 052</b>

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

	en milliers de dh	
	30/06/19	31/12/18
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS</b>		
<b>OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES</b>		
<b>CREDITEURS DIVERS</b>	<b>496 274</b>	<b>792 457</b>
Sommes dues à l'Etat	251 033	306 942
Sommes dues aux organismes de prévoyance	125 178	193 335
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	53 832	47 344
Fournisseurs de biens et services	12 568	12 568
Divers autres créditeurs	43 501	38 967
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>15 953</b>	<b>14 728</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>819 215</b>	<b>664 275</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 566 522</b>	<b>1 763 674</b>

### PROVISIONS

	31/12/2018	Dotations juin-2019	Reprises juin-2019	Autres variations juin-2019	30/06/2019
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	<b>4 909 111</b>	<b>407 050</b>	<b>236 390</b>		<b>5 079 771</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	4 400 317	369 429	232 679		4 537 067
Titres de placement (y compris Certificats de Sukuk)	45 600	22 338	3 189		64 749
Titres de participation et emplois assimilés	90 484	15 000	523		104 961
Titres d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	372 711	284			372 994
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>1 004 507</b>	<b>103 753</b>		<b>-24 626</b>	<b>1 083 634</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	20 193	34			20 227
Provisions pour risques de change	16 681				16 681
Provisions pour risques généraux	846 777	89 223			936 000
Provisions pour autres risques et charges	120 856	14 496		-24 626	110 726
Provisions réglementées					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 913 618</b>	<b>510 803</b>	<b>236 390</b>	<b>-24 626</b>	<b>6 163 405</b>

### SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

	30/06/19	31/12/18
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 578</b>	<b>3 578</b>
Subvention KFW reçue	15 785	15 785
Subvention Union Européenne reçue	3 578	3 578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15 785	-15 785
<b>FONDS DE GARANTIE UNION EUROPEENNE</b>	<b>3 578</b>	<b>3 578</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 157</b>	<b>7 157</b>

### DETTES SUBORDONNEES

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée (en années)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre valeur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N [en contrevaaleur KDH]	Montant N-1 [en contrevaaleur KDH]	Montant N [en contrevaaleur KDH]	Montant N-1 [en contrevaaleur KDH]
Dirhams	138 600		4,42%	7		138 600				
Dirhams	180 000		3,56%	10		180 000				
Dirhams	500 000		4,10%	10		500 000				
Dirhams	70 000		4,11%	10		70 000				
Dirhams	1 000 000		4,22%	10		1 000 000				
Dirhams	1 900		4,42%	10		1 900				
Dirhams	350 000		4,43%	10		350 000				
Dirhams	759 500		4,48%	10		759 500				
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000</b>					<b>3 000 000</b>				

### CAPITAUX PROPRES

	31/12/18	Affectation du résultat	Autres variations	30/06/19
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>ECARTS DE RÉÉVALUATION</b>				
<b>RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL</b>	<b>2 408 380</b>			<b>2 780 345</b>
Réserve légale	62 147	18 598		80 746
Autres réserves	903 113	353 366		1 256 479
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 443 120			1 443 120
<b>CAPITAL</b>	<b>4 227 677</b>			<b>4 227 677</b>
Capital appelé	4 227 677			4 227 677
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
<b>REPORT À NOUVEAU (+/-)</b>				
<b>RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)</b>				
<b>DIVIDENDES DISTRIBUÉS</b>				
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)</b>	<b>371 965</b>	<b>-371 965</b>	<b>242 227</b>	<b>242 227</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 008 021</b>	<b>-371 965</b>	<b>242 227</b>	<b>7 250 248</b>

### OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

	30/06/19	31/12/18
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME</b>	<b>1 045 826</b>	<b>3 749 444</b>
Devises à recevoir	345 696	1 327 086
Dirhams à livrer	202 852	960 818
Devises à livrer	319 701	920 839
Dirhams à recevoir	177 577	540 701
<b>ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS</b>		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
<b>TOTAL</b>	<b>1 045 826</b>	<b>3 749 444</b>

### DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
A. T.V.A. Facturée	41.926	67.831	89.443	20.314
B. T.V.A. Récupérable	5.792	62.613	58.679	9.726
- sur charge	3.721	44.984	42.456	6.248
- sur immobilisations	2.071	17.629	16.222	3.478
C. T.V.A. due ou crédit de (A-B)	36.134	5.218	30.764	10.588



### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	30/06/19	31/12/18
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>	<b>14 001 378</b>	<b>13 865 163</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	152 388	135 649
Engagements de financement en faveur de la clientèle	11 629 022	9 590 686
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	522 989	525 720
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 696 979	3 613 108
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>		
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

### MARGE D'INTERETS

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
<b>Intérêts perçus</b>	<b>2 160 262</b>	<b>2 260 958</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	15 061	8 190
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 119 066	2 224 461
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	26 135	28 307
<b>Intérêts servis</b>	<b>841 649</b>	<b>696 552</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	188 162	159 993
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	563 948	429 060
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	89 539	107 500
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
<b>TOTAL</b>	<b>1 318 613</b>	<b>1 564 406</b>

### VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

			en milliers de dh
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	510 738	510 738	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>	<b>510 738</b>	<b>510 738</b>	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 448 196	6 448 196	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>	<b>6 448 196</b>	<b>6 448 196</b>	

### VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

	en milliers de dh	
	30/06/19	31/12/18
<b>ACTIF :</b>	<b>6 052 041</b>	<b>3 861 768</b>
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	57 387	155 941
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 218 787	523 866
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	3 418 763	2 817 194
Titres de transaction et de placement et invest	357 105	364 767
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
<b>PASSIF :</b>	<b>6 052 041</b>	<b>3 861 768</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		4 577
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 709 931	3 034 900
Dépôts de la clientèle	533 044	641 667
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	3 809 066	180 624
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
<b>HORS BILAN :</b>	<b>1 951 016</b>	<b>1 646 134</b>
Engagements donnés	1 951 016	1 646 134
Engagements reçus		

### PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

		en milliers de dh						
Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession	
30/06/19	Terrain d'exploitation	56 288		56 288	323 962	172 356		
	Immeubles d'exploitation. Bureaux	153 152	70 089	83 064				
	Autres immobilisations corporelles d'exploitation	28 035	15 781	12 254	29 097		327	
	Terrain d'exploitation	2 000		2 000				
	Immeubles d'exploitation. Bureaux	24 937	3 034	21 903				
	Autres immobilisations corporelles d'exploitation	5 927	713	5 214				
		FRAIS D ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS -EXPLOITATION	1 531	1 224	306			
		Terrains hors exploitation	6 500		6 500	8 864	2 364	
		Mobilier et Matériel de bureau	244	244				
		A.A.I	946	946				
	Matériel Informatique	6	6					
<b>TOTAUX</b>		<b>279 566</b>	<b>92 037</b>	<b>187 529</b>	<b>361 923</b>	<b>174 720</b>	<b>327</b>	

### PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
Titres de participations & titres de placement	37 643	35 533
<b>TOTAL</b>	<b>37 643</b>	<b>35 533</b>

**RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE**

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
<b>PRODUITS</b>	<b>441 161</b>	<b>222 985</b>
Gains sur les titres de transaction	306 169	124 086
Plus value de cession sur titres de placement	71 508	40 103
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	3 189	10 152
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	60 294	48 645
<b>CHARGES</b>	<b>142 182</b>	<b>263 529</b>
Pertes sur les titres de transaction	100 529	123 938
Moins value de cession sur titres de placement	3 636	12 872
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	22 338	57 963
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	15 681	68 756
<b>RESULTAT</b>	<b>298 978</b>	<b>-40 544</b>

**CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>529 437</b>	<b>493 188</b>
Dont salaires & appointements	53 732	60 271
dont charges d'assurances sociales	41 366	38 755
dont charges de retraite	52 220	49 246
dont charges de formation	8 330	7 201
dont autres charges de personnel	373 788	337 715
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>16 328</b>	<b>15 958</b>
Taxes urbaines & taxes d'éclité	3 155	2 759
Patente	11 027	8 895
Autres impôts & taxes	2 146	4 305
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>254 951</b>	<b>243 374</b>
- Loyers de crédit-bail et de location	58 264	54 902
- Frais d'entretien et de réparation	47 350	44 169
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 173	14 669
- Transports et déplacements	14 865	16 693
- Publicité, publications et relations publiques	20 088	16 242
- Autres charges externes	99 211	96 698
<b>AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>22 040</b>	<b>25 541</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>102 141</b>	<b>96 193</b>
<b>TOTAL</b>	<b>924 897</b>	<b>874 254</b>

**COMMISSIONS**

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
<b>COMMISSIONS PERÇUES :</b>	<b>271 176</b>	<b>248 142</b>
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	28 578	27 690
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	691	823
Commissions sur fonctionnement de compte	87 966	82 410
sur moyens de paiement	106 880	94 697
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	47 061	42 522
Commissions sur opérations de change		
<b>COMMISSIONS VERSEES</b>	<b>15 813</b>	<b>3 646</b>
sur opérations avec les établissements de crédit		259
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
Commissions sur achats et cessions de titres	15 813	3 387

**TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS**

TITRES (Clientèle CAM)	Nombre de comptes (Client)		Montants en dirham	
	30/06/19	31/12/18	30/06/19	31/12/18
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2197	2 254	389 424	372 423
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	59	50	1 930 363	1 365 054
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	6	6	696 600	696 600
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

**VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

	en milliers de dh	
	Maroc	Maroc
	30/06/19	30/06/18
Produit Net Bancaire	1 778 279	1 672 158
Résultat Brut d'exploitation	992 441	775 442
Résultat avant impôt	266 771	240 780

**AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE**

	en milliers de dh	
	Montants	Montants
<b>A - Origine des résultats affectés</b>		<b>B - Affectation des résultats</b>
Décision du 31 MAI 2018		
Report à nouveau		Réserve légale
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves
Résultat net de l'exercice	371 965	Dividendes
Prélèvement sur les bénéficiaires		Report à nouveau
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation
<b>TOTAL A</b>	<b>371 965</b>	<b>TOTAL B</b>
		371 965

**AUTRES PRODUITS ET CHARGES**

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
<b>Autres produits bancaires</b>	<b>441 169</b>	<b>222 985</b>
- Gains sur titres de transaction	306 169	124 086
- Plus-values de cession sur titres de placement	71 508	40 103
- Produits sur opérations de change	60 294	48 645
- Divers autres produits bancaires	8	
Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement	3 189	10 152
<b>Autres charges bancaires</b>	<b>261 745</b>	<b>371 218</b>
- Charges sur titres de transactions	100 529	123 938
- Charges sur emprunts de titres		
- Charges sur moyens de paiement		
- cotisation au fonds de garantie	54 487	60 436
- Charges opération de change	15 681	756 68
- Moins values sur cession de titres	3 636	12 872
- Autres charges	65 076	47 253
- Provisions sur titres	22 338	57 963
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE</b>		
<b>Produits d'exploitation non bancaire</b>	<b>174 814</b>	<b>84 962</b>
Dont plus values de cession d'immobilisation	174 720	84 293
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	94	669
<b>Charges d'exploitation non bancaire</b>	<b>21 278</b>	<b>56 188</b>
Charges sur valeurs et emplois divers	20 951	28 652
dont moins values de cession titres de participations	327	27 536
<b>AUTRES CHARGES</b>		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES	908 409	1 025 387
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	262 403	521 360
<b>PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS</b>		
Produits non Courants	1 093	614
Charges non Courantes	95 233	82 485

**DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS**

	en milliers de dh	
	30/06/19	30/06/18
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	360 911	322 650
. Réintégrations fiscales	11 927	11 927
. Déductions fiscales	212 363	212 363
. Résultat courant théoriquement imposable	160 475	122 215
. Impôt théorique sur résultat courant	59 376	45 219
. Résultat courant après impôts	101 099	76 995

**PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL**

	en milliers de dh	
	30/06/19	
<b>I - RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
. Bénéfice net	266 771	
. Perte nette		
<b>II - REINTEGRATIONS FISCALES</b>	<b>11 927</b>	
<b>III - DEDUCTIONS FISCALES</b>		<b>212 363</b>
1- Courantes		212 363
Dividendes		37 643
Plus values		174 720
-2 Non courantes		
<b>TOTAL</b>	<b>278 698</b>	<b>212 363</b>
<b>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</b>		
. Bénéfice brut		66 335
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
<b>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES</b>		
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>		
<b>VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		

### DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

- Date de clôture [1]	30/06/19
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	16/09/19

[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice  
[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

DATES	- Favorables - Défavorable	INDICATIONS DES EVENEMENTS Néant Néant
-------	-------------------------------	--

### REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh

Montant du capital :	4 227 677
Montant du capital social souscrit et non appelé	100
Valeur nominale des titres	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ETAT MAROCAIN	31 780 465	31 780 465	75,2%
MAMDA	3 134 311	3 134 311	7,4%
MCMA	3 134 311	3 134 311	7,4%
CDG	4 227 678	4 227 678	10%
<b>TOTAL</b>	<b>42 276 765</b>	<b>42 276 765</b>	<b>100%</b>

### RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh

	30/06/19	30/06/18	30/06/17
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>	<b>7 250 248</b>	<b>6 863 137</b>	<b>6 481 381</b>
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1- Produit net bancaire	1 778 279	1 672 158	1 711 337
2- Résultat avant impôts	266 771	240 780	303 763
3- Impôts sur les résultats	24 544	13 700	107 422
4- Bénéfices distribués			84 047
5- Résultats non distribués [ mis en réserve ou en instance d'affectation]	2 780 345	2 408 380	2 057 364
<b>RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)</b>			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
<b>PERSONNEL</b>			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	529 437	493 188	491 549
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice [ en nombre ]	3 943		

### TITRES DE CREANCES EMIS

en milliers de dh

Nature	Caractéristiques				Principal	"Intérêts Courus"	Total
	Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux			
CDN	03/11/14	03/11/19	5 Ans	4,04	224 000	6 008	230 008
CDN	02/12/14	02/12/19	5 Ans	3,92	20 000	457	20 457
CDN	15/03/16	15/03/21	5 ANS	3,55	650 000	6 858	656 858
CDN	19/04/17	19/04/24	7 ANS	3,71	500 000	3 710	503 710
CDN	31/08/17	31/08/19	2 ANS	2,9	100 000	2 441	102 441
CDN	20/02/18	20/02/20	2 ANS	2,86	400 000	4 131	404 131
CDN	02/04/18	02/04/20	2 ANS	2,8	460 000	3 184	463 184
CDN	25/07/18	24/07/19	52 SEMAINES	2,75	60 000	1 558	61 558
CDN	25/07/18	27/07/20	2 ANS	2,94	130 000	3 610	133 610
CDN	24/07/18	25/07/19	52 SEMAINES	2,8	250 000	6 592	256 592
CDN	03/08/18	02/08/19	52 SEMAINES	2,74	510 000	12 848	522 848
CDN	06/08/18	05/08/19	52 SEMAINES	2,74	80 000	1 997	81 997
CDN	06/08/18	06/08/20	2 ANS	2,95	150 000	4 032	154 032
CDN	19/09/18	18/09/19	52 SEMAINES	2,76	200 000	4 355	204 355
CDN	02/10/18	01/10/19	52 SEMAINES	2,8	150 000	3 162	153 162
CDN	18/10/18	17/10/19	52 SEMAINES	2,8	527 000	10 452	537 452
CDN	19/02/19	18/02/20	52 SEMAINES	2,68	977 000	9 528	986 528
CDN	27/03/19	25/03/20	52 SEMAINES	2,64	41 000	286	41 286
CDN	27/03/19	27/03/21	2 ANS	2,81	101 000	749	101 749
CDN	01/04/19	30/03/20	52 SEMAINES	2,65	40 000	265	40 265
CDN	01/04/19	01/04/21	2 ANS	2,79	330 000	2 302	332 302
CDN	24/06/19	22/06/20	52 SEMAINES	2,63	588 000	258	588 258
CDN	24/06/19	24/06/21	2 ANS	2,72	312 000	141	312 141
CDN	25/06/19	24/12/19	26 SEMAINES	2,51	195 000	68	195 068
CDN	25/06/19	23/06/20	52 SEMAINES	2,63	305 000	111	305 111

### PASSIF ÉVENTUEL

"Conformément à législation fiscale en vigueur, les exercices clos 2017 & 2018 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision "

### VENTILATION, EN FONCTION DE LA DUREE RESIDUELLE, DES EMPLOIS, DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
Créances sur les établissements de crédits & Assimilés								
Créances sur la clientèle	8 638 682	1 025 605	1 213 903	3 207 255	8 512 736	10 015 664	16 781 847	49 395 692
Titres de transactions					9 029 509			9 029 509
Titres de créance				31 848	209 208			241 056
Titres d'investissement						1 348 200	1 483 100	2 831 300
Créances subordonnées					1 120			1 120
<b>TOTAL</b>	<b>8 638 682</b>	<b>1 025 605</b>	<b>1 213 903</b>	<b>3 239 103</b>	<b>17 752 573</b>	<b>11 363 864</b>	<b>18 264 947</b>	<b>61 498 677</b>

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
Dettes envers les établissements de crédit	5 830 432		1 000 000	701 176				7 531 608
Dettes envers la clientèle	2 786 775	4 949 387	8 152 482	8 355 921	410 607	25 840		24 681 012
Titres de créance émis								
Certificats de dépôt émis	310 000	890 000	1 116 000	2 811 000	1 673 000	500 000		7 300 000
Bons de sociétés de financement émis								
Emprunts obligataires émis								
Autres titres de créance émis								
Fonds publics affectés								
Dettes subordonnées						210 500	2 789 500	3 000 000
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>8 927 207</b>	<b>5 839 387</b>	<b>10 268 482</b>	<b>11 868 097</b>	<b>2 083 607</b>	<b>736 340</b>	<b>2 789 500</b>	<b>42 512 620</b>

### CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
8	10 033 040	6 949 699	2 572 401	510 939

### ACTIFS A RISQUE, RESTRUCTURES ET IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Nombre	30/06/19	31/12/18
Créances en Souffrance Brut	16 126		6 468 802
Watchlist	24		2 972 501

### EFFECTIF

en nombre

	30/06/19	31/12/18
Effectifs rémunérés	3954	3931
Effectifs utilisés	3954	3931
Effectifs équivalent plein temps	3954	3931
cadres équivalent plein temps	2523	2512
Employés équivalent plein temps	1431	1419
Dont effectifs employés à l'étranger		

### RÉSEAU

en nombre

	30/06/19	31/12/18
Guichets permanents	518	518
Guichets périodiques		
Guichets automatiques de la banque	518	518
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

### ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE

en milliers de dh

	30/06/19	30/06/18
Créances en souffrances par décaissement	6 440 660	6 235 763
Provisions sur créances en souffrances par décaissement	4 537 067	4 319 188
% couverture	70,4%	69,3%
Créances en souffrances par signature	28 141	28 141
Provisions sur créances en souffrances par signature	20 227	20 193
% couverture	72%	72%
Créances en souffrances	6 468 802	6 263 904
Provisions sur créances en souffrances	4 557 294	4 339 382
% couverture	70%	69%

### COMPTES DE LA CLIENTELE

en milliers de dh

	30/06/19	31/12/18
Comptes courants	108 049	104 590
Comptes chèques, hors MRE	440 810	432 571
Comptes MRE	14 765	15 101
Comptes d'épargne	681 608	652 058
Comptes à terme et bons de caisse	2 990	2 934
<b>TOTAL</b>	<b>1 248 222</b>	<b>1 207 273</b>

### CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 30/06/2019:

en milliers de dh

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité	Taux en vigueur
2015	140 500	140 500	7 ans	4,42% (fixe)
2015	759 500	759 500	10 ans	4,80% (fixe)
2016	70 000	70 000	7 ans	4,11% (fixe)
2016	180 000	180 000	10 ans	3,56% (variable)
2016	350 000	350 000	10 ans	4,43% (fixe)
2017	1 000 000	1 000 000	10 ans	4,22% (fixe)
2018	500 000	500 000	10 ans	4,10% (fixe)



### FONDS PROPRES

En KDH	en milliers de dh	
	30/06/19	31/12/18
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>10 174 100</b>	<b>9 905 369</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1</b>	<b>6 839 581</b>	<b>6 627 465</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>6 839 581</b>	<b>6 627 465</b>
<b>Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET1</b>	<b>5 670 797</b>	<b>5 670 797</b>
Instruments de fonds propres de base versés	4 227 677	4 227 677
Prime d'émission	1 443 120	1 443 120
<b>Résultats non distribués</b>	<b>1 517 305</b>	<b>1 275 078</b>
<b>Autres réserves</b>	<b>62 147</b>	<b>62 147</b>
<b>(-) Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>-410 668</b>	<b>-422 840</b>
(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles	-410 668	-422 840
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		84 567
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		-42 284
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)</b>		
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)</b>	<b>3 334 519</b>	<b>3 277 904</b>
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	2 929 800	2 929 800
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	397 563	383 232
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres	7 156	-35 128
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		-380 557
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-410 668	-422 840
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET		84 567
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		-42 284
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		-42 284
<b>TOTAL RISQUES</b>	<b>6 052 726</b>	<b>5 839 740</b>
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	5 174 217	5 175 030
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	344 265	133 999
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	534 244	530 711
<b>RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>9,04%</b>	<b>9,08%</b>
<b>RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL</b>	<b>13,45%</b>	<b>13,57%</b>

### VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENTS

VENTILATION DES RISQUES		30/06/19		31/12/18	
		Risque brut (Bilan & HB)	Risque net pondéré (après ARC)	Risque brut (Bilan & HB)	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	7 186 448		5 785 214	
	ECA	3 082 520	829 500	2 938 400	1 129 653
	Entreprises	50 006 095	28 557 791	48 012 590	28 169 517
	Clientèle de détail	41 594 695	23 519 621	39 276 476	22 017 319
	autre actif	19 413 467	11 770 804	20 907 433	13 371 393
<b>TOTAL</b>	<b>121 283 225</b>	<b>64 677 715</b>	<b>116 920 113</b>	<b>64 687 881</b>	
Risque de marche (risque de change)			4 303 313		1 674 988
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)			6 678 051		6 633 882

### AUTRES ETATS

ETATS	
Etat des dérogations	Néant
Etat des changements de méthodes	
Tableau de variation des biens acquis dans le cadre de financements participatifs	
Immobilisations données en IJARA	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	
Tableau des marges constatées d'avance sur Mourabaha	
Engagements sur titres	
Actifs éventuels	
Actifs restructurés	

### ICAAP

Dans le cadre de Pilier II des accords Bâle II, Le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un processus prévisionnel de suivi et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres afin de s'assurer que ses fonds propres couvrent en permanence son exposition au risque, conformément aux règles dictées par le régulateur.

Le dit processus repose sur 5 principes directeurs :

- Stratégie et modèle d'activité
- Identifier et mesurer les risques
- Evaluer et quantifier les risques
- Composition et allocation des fonds propres internes
- Stress tests internes



Fidaroc Grant Thornton  
47, rue Allal Ben Abdellah  
20 000 Casablanca  
Maroc

CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A (CAM)  
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DE LA SITUATION PROVISOIRE  
DES COMPTES SOCIAUX  
PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2019

**Coopers  
Audit**

83, Avenue Hassan II  
21000 Casablanca

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 10.345.295, dont un bénéfice net de KMAD 242.227, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) arrêtés au 30 juin 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2019

FIDAROC GRANT THORNTON  
Faïçal MEKOUAR  
Président

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 80 - Fax: 0522 27 47 31  
Abdelkhalil ALMECICHI  
Associé



## 1 – Instances de gouvernance

Le crédit agricole du Maroc a vécu durant son histoire de plus de cinquante ans des transformations, restructurations et adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui.

Le Groupe du Crédit Agricole a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Etablissements de crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des entreprises et Etablissements publics « EEP ».

### 1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

#### 1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégialement le contrôle permanent de la gestion de la Société et a en outre pour principales attributions de nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'Assemblée des actionnaires ; Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Président du Directoire ; Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Directeur Général ; Nommer le Président et les vice-Présidents du Conseil de Surveillance ; Nommer un ou plusieurs membres dans les conditions prévues par les statuts ; Répartir entre les membres le montant des jetons de présence votés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ; Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ; Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions relatives aux sociétés anonymes ; Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts et conférer les autorisations prévues par ledit article ; Convoquer les Assemblées Générales.

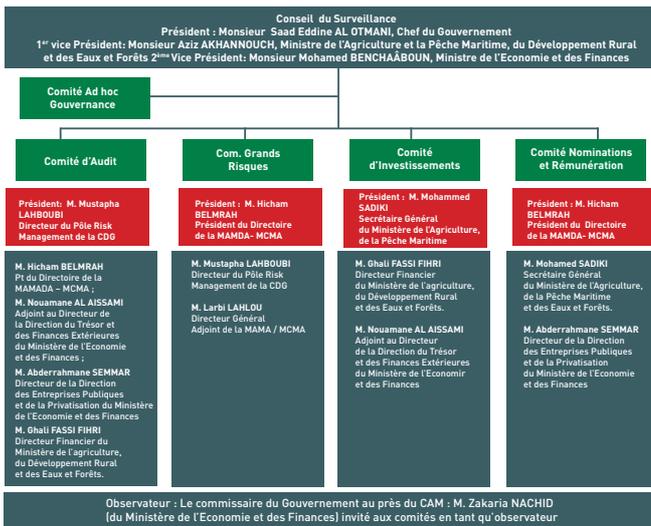
Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le conseil est composé de onze administrateurs :

Huit Administrateurs représentants de l'Etat, dont le Chef du Gouvernement (Président) ; le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (premier vice Président) et le Ministre de l'Economie et des Finances (deuxième vice-président) ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Directeur du Trésor et des Finances externes, Directeur des EEC et le secrétaire général de l'intérieur) ;

Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG.

Les huit membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les deux ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



#### 1.2 Comité d'audit

Le Comité d'audit est coopté par le Conseil de Surveillance ; il se compose de six membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Lors de la dernière réunion du Comité d'Audit, la composition des membres a été la suivante :

- CDG : M. Mustapha LAHBOUBI, représentant le Groupe CDG et Président du Comité d'Audit ;
- DTFE : M. le Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures – Ministère de l'Economie et des Finances ;
- DEPP : M. le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation – Ministère de l'Economie et des Finances ;
- MAPM : M. le Directeur de la Direction Financière – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
- MAMDA-MCMA.

Lors du 1<sup>er</sup> semestre 2019, le Comité d'Audit a tenu 3 réunions pour traiter des points suivants :

- Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions ;
- Rappel des principales recommandations du Comité d'Audit en 2018 ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 Décembre 2018 ;
- Principaux enseignements du Rapport sur les activités du contrôle interne au titre de l'exercice 2018 ;
- Plans d'audit et de contrôle 2019 des structures de contrôle interne ;
- Etat d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2019 ;
- Suivi des recommandations ;
- Examen des comptes arrêtés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ;
- Divers.

#### 1.3 Comité des investissements

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs (dont un Président).

A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT: M. MOHAMED SADIKI:SG DU MAPM
- M. GHALI FASSI FIGHRI: DIRECTEUR FINANCIER DU MAPM
- M. Zakaria NACHID : COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

Durant le premier semestre 2019, le comité des grands risques a tenu 2 réunions pour traiter des points suivants :

- Approbation du Procès-Verbal du Comité d'Investissement du 06 décembre 2017 ;
- Etat des Réalisations Budgétaires de fonctionnement et d'investissement au 30 juin 2018 ;
- Atterrissage à fin Décembre 2018 ;
- Budget prévisionnel d'Activité 2019 (rappel des principaux axes) ;
- Budget Prévisionnel de Fonctionnement 2019 ;
- Budget prévisionnel d'investissement triennal 2019 – 2021.

#### 1.4 Comité des Grands Risques

Ce comité est composé d'au moins 3 membres qui disposent individuellement et collectivement des compétences appropriées pour remplir leur mission. De plus, le comité invite à ses réunions le commissaire du gouvernement auprès de la banque et les membres du Directoire. Il associe également à ses travaux les responsables des points discutés à l'ordre du jour.

A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT: MR HICHAM BELMRAH
- MR MUSTAPHA LAHBOUBI : DIRECTEUR DU PÔLE RISK MANAGEMENT DE LA CDG
- MR LARBI LAHLOU : DIRECTEUR FINANCIER DE LA MAMDA MCMA

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Examiner a posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au COS ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la Watch List.

Durant le premier semestre 2019, le comité des grands risques a tenu 1 réunion pour traiter des points suivants :

- Analyse de la situation du portefeuille de crédits (qualité du portefeuille des grands risques, portefeuille des créances sensibles (Watch-List) et portefeuille des créances en souffrance ;
- Réorganisation du Domaine Gestion du Risque Crédit de la Banque ;
- Point sur les activités de marché.

#### 1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs (dont un Président).

A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT: MR HICHAM BELMRAH
- MR MOHAMED SADIKI: SG DU MAPM
- MR SEMMAR ABDERRAHMANE: DIRECTEUR DE LA DEPP

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

**En matière de nomination:**

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

**En matière de rémunération:**

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et conforme aux critères de la sous-tendance et qui sont fixés au préalable par le Conseil de surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

Aucune réunion dudit comité n'a été tenue lors du premier semestre 2019.

#### 1.6 Comité Ad hoc Gouvernance

Un comité ad hoc a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants. Ce comité est composé de trois administrateurs :

- Monsieur Abderrahmane SEMMAR : Président ;
- Monsieur Mustapha LAHBOUBI : Membre ;
- Monsieur Mohamed SADIKI : Membre.

Il est à signaler que jusqu'à lors, le représentant du ministère de l'intérieur était considéré en tant que membre indépendant dans le sens où la tutelle de l'Etat sur le CAM est effectuée par le ministère de l'agriculture et le ministère des finances.

## 2) Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant le premier semestre 2019, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	2	• Arrêtés des comptes au 31 décembre 2018 et au 31 Mars 2019.	• Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes sans observation ni réserve.
Achat/ Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	2	• Cession de biens immobiliers intra-groupe ;	• Approbation du transfert de propriétés du CAM reçues en dation en paiement, à Immovert Capital SARL ;
Comité du risque opérationnel	1	• Présentation de la cartographie des risques opérationnels au 31/12/2018 ; • Bilan sur le Dispositif de remontée des événements, incidents et pertes au 31/12/2018 ; • Etat d'avancement du plan d'atténuation des risques opérationnels.	Validation des mises à jour de la cartographie et appréciation du niveau d'exposition de la Banque aux risques opérationnels;
Divers	2	• Emission obligataire ; • Lancement de l'activité de CAM LEASING ;	• Approbation du lancement une nouvelle opération d'émission obligataire ; • Autorisation du Démarrage de l'activité de CAM LEASING, suite à l'obtention de l'accréditation de Bam et du ministère de l'économie et des finances ;
TOTAL	7		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre du premier semestre 2019, la rémunération des membres des organes d'administration s'est chiffrée à 23MDH. L'encours des prêts octroyés aux membres du directoire et du conseil de surveillance s'élève à 70 MDH au terme de ladite période.



### 3) Comités Directeurs et Thématiques

Pour assurer un pilotage permanent et effectif de la réalisation des orientations stratégiques et un suivi efficace et régulier de l'ensemble des activités du groupe, le Directoire après sa reconstitution en juillet 2019 s'appuie sur les organes de réflexion et de décision suivants :

- Réunions bimensuelles statutaires du Directoire présidé par le Président du Directoire ;
- Comité Exécutif bimensuel présidé par le Président du Directoire ;
- Comité d'Exploitation trimestriel présidé par le Président du Directoire ;
- Cinq Comités Directeurs Spécialisés mensuels présidés chacun par un membre du Directoire :
  - Comité Ressources & Emplois ;
  - Comité MSP & Agriculture Solidaire ;
  - Comité BFI, Comité Trésorerie & ALM ;
  - Comité Capital Humain, Communication et Relation Client ;
  - Comité Support & Gouvernance ;

### Les principaux travaux réalisés par les comités du Directoire :

Outre les réunions du Directoire, il a été tenu 15 réunions des différents Comités au cours du premier semestre 2019, dont les principaux travaux sont :

- **Déploiement du Plan d'actions commercial PP 2019, élaboré selon l'orientation « Dynamisation de la collecte des Ressources à vue par l'équipement de la clientèle en offres compétitives de produits et services de fidélisation » :**
  - Amélioration de l'offre tarifaire et du délai d'octroi Prêt Habitat (accord préalable) ;
  - Développement de l'offre de produits et services digitaux (nouvelles cartes monétiques, Bezam-e, Filahi Bank, etc.)
  - Enrichissement de l'offre de produits de bancassurance
  - Refinement des offres packagées
  - Renforcement de la capacité de la force de vente (Eclorre-V2, Formation de la force de vente ; ...)
- **Suivi global et par CAMR, en tournée du Réseau, de la réalisation des objectifs commerciaux, notamment les opportunités de croissances cibles de 2019 :**
  - La collecte des ressources à vue et la réduction du coût moyen des ressources
  - La croissance du Prêt Habitat et des produits de fidélisation
  - Le Financement du Contrat Programme « AAI » et l'avance DAT
  - l'amélioration de la performance commerciale notamment des deux CAMR: Casa-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.
- **Optimisation de la structure du bilan et Amélioration de la liquidité par le comité ALM :**
  - Coupe des Emplois marché « OPCVM » de 2 Milliard de dirhams pour réduire les Ressources Marché de 1 Milliard et les DAT de 1 Milliard de dirhams
  - transfert de 4 milliard de dirhams du PTF Transactions vers le PTF Investissement
  - Prise de mesures d'amélioration du LCR et de la liquidité : Reconstitution du PTF des BDT disponibles à 3 Mrds Dhs, Substitution du montant non renouvelé du prêt garanti BAM au titre du refinancement TPME par une ressource marché de longue maturité et faible rémunération (CD), Dynamisation des Ressources à vue sur les zones de Casa et Rabat à l'aide de plans d'actions commerciaux spécifiques.
- **Revue de la gouvernance de la BFI :**
  - Exigence de résultats sur fonds alloués pour investissement dans les différents portefeuilles: BDT, OPCVM et Actions
  - Institution de Comités de prise de décision d'investissement dans le marché des capitaux et de financement de la clientèle de la BFI.
- **Renforcement de synergies avec les filiales Al Akhdar Bank et CAM Leasing :**
  - Accompagnement du lancement de CAM Leasing ;
  - Revue du Business Plan d'Al Akhdar Bank et prise de mesures pour réduction de son coût de fonctionnement.
- **Suivi des projets de bâtiments et de projets SI :**
  - Réaffectation des Bâtiments aux fonctions du Siège et Filiales du Groupe
  - Constitution de la Big Data CERCAM et dimensionnement du projet Data Center
  - Mise en adéquation des RH du Domaine Support avec les besoins de ses projets
- **Suivi du Contrôle interne :**
  - Suivi de l'état d'avancement des travaux de préparation GAFI
  - Validation de la cartographie des risques LAB

### 4) Comités de crédit

#### 4-1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale.
- Comité de Crédit des Agences Particuliers et Professionnels ;
- Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises et Centres d'Affaires ;
- Comité de Crédit des Directions Régionales ;
- Comité de Crédit CAM Corporate ;
- Comité de Crédit CAM Régions (Fès-Meknès, Grand Casa-Settat, Marrakech-Benimellal-Moyen Atlas, Nord-Oriental, Rabat-Salé-Kénitra, Sous-Grand Sud).

#### 4-2 Comité du Siège

Comité de crédit du siège (CCS) le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédits, d'arrangement et de facilités de paiement ainsi que les demandes de restitution d'agios (suite à des recalculs de taux d'intérêts et d'abandon des pénalités de retard et des intérêts de retard) dépassant les compétences des Comités de Crédit au niveau du Réseau et du Comité des Recouvrements du Siège.

#### Comité Interne du recouvrement

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et soldé de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.

#### Comité de recouvrement du siège

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et soldé de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du

Comité Interne de Recouvrement.

#### Comité de déclassement et de radiation des CES

Ce Comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES et de la déchéance du terme, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées et décide, le cas échéant, de la radiation comptable des CES.

#### Comité de Gestion des créances insolvables

Ce comité est chargé de suivre l'évolution de tout engagement présentant des signes inquiétants.

#### 5) Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

#### 6) Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Devenir pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

#### 7) Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- 1- Un Comité Risque Opérationnel Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- 2- Un Comité de Risque au sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

#### 8) Audit Interne

Assurée au niveau de l'Audit Général Groupe, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques interne et des dispositifs de sécurité mis en place. Ceci à travers la réalisation de missions approuvées par le Comité d'Audit.

Ces missions sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque que de ses filiales et des prestations externalisées, et prennent en considération le niveau de criticité des risques.

Elles sont menées sur la base d'un kit de l'Auditeur édictant les modalités de conduite des missions, d'orientations des axes d'investigation, de communication des résultats et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs qui coiffent une équipe de 14 auditeurs, qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des missions de post évaluation le cas échéant.

Les résultats des travaux des missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires coiffée par le Pôle Développement.

La fonction travaille en collaboration avec le Pôle SI Groupe sur la mise en place d'un Data Warehouse facilitant l'accès aux bases documentaires et autres informations jugées utiles à la bonne conduite des missions dans les meilleures conditions de délai et répondant aux besoins de confidentialité et de sécurisation des informations.

#### 9) Contrôle permanent

Gérée au niveau d'un Pôle dédié, la fonction Contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Banque en synergie avec les structures opérationnelles du Siège, du Réseau et des Filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles à distance et in situ menés au niveau du Siège et d'unités de contrôles Régionales. Lesdits contrôles sont régis par des canevas dédiés, émanant principalement des manuels de contrôle de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>ème</sup> niveau diffusés à l'ensemble des acteurs de la Banque et qui portent autant sur les activités de front que de back Office.

Placée sous la responsabilité du Directeur chargé du Pôle Contrôle et Risque Opérationnel Groupe, la fonction Contrôle est organisée autour des Directions Centrales de "Contrôle Réseau", "Contrôle Siège" et "Contrôle et Risque Opérationnel Filiales". Ainsi l'effectif total du contrôle permanent est de 63 collaborateurs.

#### 10) Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 6 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmis à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servent de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.

## II - DEONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, Groupe socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et leader dans ce secteur mais également de diversifier ses activités sur la Banque de détail et les Activités de Marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs que prônent ainsi le Groupe à travers son code de déontologie sont :

- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Honnêteté et transparence ;
- Préservation de l'image et la réputation du GCAM ;
- Protection des actifs GCAM ;
- Respect du secret professionnel et devoir de confidentialité ;
- Professionnalisme en toutes circonstances ;

- Primauté des intérêts des clients ;
- Prévention et gestion des conflits d'intérêts ;
- Communication d'informations fiables et sincères.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :

Un Comité d'éthique qui regroupe les plus hautes fonctions hiérarchiques de la Banque et qui veille au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur.

Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du Code déontologique de la Banque, et les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions.

La Direction de la Déontologie travaille en étroite collaboration avec la communauté de déontologie, qui est composée d'une trentaine de collaborateurs de différentes entités (CAMR, métiers et filiales) à qui sont confiés la réalisation de la mission de « relais de déontologie ». Leurs missions sont les suivantes :

- Conseil et sensibilisation des collaborateurs ;
- Centralisation et traitement des informations ;
- Veille sur le dispositif de déontologie.

La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du Dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du Groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du Code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Déployer des moyens et des canaux pour renforcer les échanges entre la Direction de la Déontologie et l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- Communiquer sur les meilleures pratiques visant à renforcer l'adhésion des collaborateurs à la culture d'éthique en respectant ses principes fondamentaux du code, à savoir : le respect du principe de confidentialité, la primauté des intérêts des clients, la gestion de la relation avec les partenaires, la gestion des conflits d'intérêt, la préservation de l'image du Groupe... ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du Groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du Groupe et être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs.

Des procédures déontologiques sont mises en place :

- La gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuelles et étudiants en stage.

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du Groupe regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations annuelles et ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts conformément à la procédure en vigueur ;
- Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.

Des formations continues et spécifiques et des tournées sont déployées tout au long de l'année ainsi qu'une présentation du dispositif au niveau du e-learning GCAM.

Une communication diversifiée, récurrente et dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

## III - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

### 1) Risque de Crédit ou de contrepartie

On entend par risque de crédit le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

#### 1.1 Dispositif de Gestion du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est revue périodiquement. Elle est validée par le Comité des Grands Risques émanant du Conseil de Surveillance.

La mise en œuvre de la politique générale du risque crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et du suivi des risques.

#### Principes Directeurs Gouvernance Risque Crédit

Le CAM accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste, de la pratique d'un mode de gouvernance efficace et efficient afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques fixés et au développement des métiers de la Banque tout en garantissant sa pérennité. La gouvernance risque crédit s'articule autour des principes suivants :

- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités : des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- La prise des décisions stratégiques en matière de risque crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Le déploiement d'une organisation adéquate adaptée à la taille ainsi qu'à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque crédit partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;



- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, responsabilisant le personnel de la Banque et favorisant la transparence ;
- L'intégration de la fonction risque crédit dans la planification stratégique ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

#### La fonction Gestion du Risque Crédit

Le Domaine Gestion du Risque Crédit a pour mission d'identifier, surveiller, prévenir et maîtriser le risque crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires et directives en matière de gestion du risque crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque Crédit lui permet de remonter rapidement les points de faiblesse soulevés et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque Crédit intègre quatre composantes organisationnelles [Pôle Engagements PME et Professionnels, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements et Pôle Management du Risque Crédit] qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale du risque crédit.

La responsabilité de gestion et suivi du risque crédit est l'affaire de tous les acteurs qui sont parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre :

- Le **Domaine Gestion du Risque Crédit** chargé de la surveillance et du pilotage global du risque crédit ;
- Les **entités opérationnelles de chaque CAM Région** responsables du suivi opérationnel de la qualité de leur production ;
- La Banque Commerciale en particulier le **Pôle Pilotage Stratégique** en charge du pilotage et de la surveillance du risque crédit des CAM Régions ;
- Le **Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE** chargé de proposer et mettre en œuvre des solutions innovantes, personnalisées et mieux adaptées pour recouvrer le portefeuille des grandes créances et des créances à risque et éviter l'enclenchement des procédures contentieuses ;
- Le **Pôle Remedial Management** ayant pour rôle de contrecarrer la défaillance des débiteurs récalcitrants, tout en garantissant un recouvrement rationnel et efficace des créances en souffrance et en assurant le conseil et la veille juridique de la Banque ;
- Les **instances de gouvernance**.

#### Processus d'octroi

Le processus d'octroi de crédit mis en place est encadré par un ensemble de procédures détaillant le processus de traitement des demandes de crédit. Ce processus obéit à un système de délégation de compétences qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit.

Le processus d'octroi de crédit s'articule autour des principales étapes suivantes :

##### 1. Instruction du dossier de crédit

Dès réception de la demande de crédit, le PDV procède à un entretien avec le client afin de déterminer ses besoins. Après vérification des documents requis, le PDV prépare la note de présentation pour décision conformément à la réglementation en vigueur et la transmet à l'instance concernée selon le schéma délégué mis en place.

##### 2. Etude du dossier de crédit

La demande de crédit est ensuite étudiée par un analyste. Ce dernier effectue une analyse complète du dossier de crédit transmis par le PDV, formule un avis motivé sur la demande sollicitée et soumet la note de présentation au comité compétent pour décision.

##### 3. Décision de crédit

Après vérification de la cohérence des informations fournies et analyse et étude du dossier de crédit par le comité compétent, la décision d'octroi de crédit est établie. Elle est signée puis transmise aux points de vente.

#### Dispositif d'Octroi de Crédit

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori du client à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La structuration des opérations de crédit : un objet économique avéré, une maturité en conformité avec l'objet du crédit, une sécurité évidente par la capacité de remboursement de la contrepartie, une garantie ou sûreté pour conforter la position de la Banque à travers au moins un contrat de crédit ;
- La notation de la clientèle et son utilisation lors de l'octroi comme outil d'aide à la décision ;
- L'utilisation d'un score d'octroi pour les particuliers et d'un système de Scoring pour les agriculteurs ;
- L'utilisation d'un système de Workflow de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation et le suivi des demandes de crédit ;
- Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit ;

#### Dispositif d'identification, prévention et surveillance du Risque

#### Crédit

Le dispositif de prévention du risque crédit repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux actuels ou futurs de la Banque ;
- L'identification et l'analyse des risques émergents susceptibles de devenir significatifs et qui méritent une analyse approfondie ;
- L'élaboration d'études économiques et sectorielles permettant d'orienter les choix stratégiques de positionnement et d'identifier les facteurs à risque ;
- La détection le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte pouvant laisser penser que la situation d'une ou plusieurs contreparties doit être réévaluée ;
- La plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- L'évaluation régulière de la qualité du portefeuille par axe de pilotage ;
- La surveillance en permanence de la production de crédit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique générale du risque crédit ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le suivi du respect de la politique générale du risque crédit ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes ;
- Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

#### Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des engagements repose sur les principes généraux suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances ;
  - La réactivité dans le suivi dès l'apparition des premiers signes de difficulté pour favoriser les actions de suivi ;
  - La veille en permanence à la régularité et la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement avec le suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
  - La détection des créances présentant des signes de faiblesse persistants dans le fonctionnement du compte ;
  - La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit de l'octroi jusqu'au recouvrement ;
  - La synergie et la solidarité entre tous les intervenants chargés de ce suivi (les CAM Régions et les entités centrales chargées du suivi) ;
  - La revue régulière de la classification réglementaire des crédits au regard des exigences réglementaires en vigueur ;
  - La tenue régulière de Comités de Suivi des créances ;
  - La segmentation du portefeuille des créances avec une approche de suivi différente pour chacun des sous-portefeuilles ;
  - La mise en place de revues périodiques de classification du portefeuille ;
  - La mise en place d'un module informatique dédié au « Suivi des créances ».
- Le portefeuille engagements fait l'objet d'un suivi permanent qui permet la détection, dès leur survenance, des éventuelles anomalies liées au fonctionnement des comptes et/ou à l'utilisation des concours accordés et de tout événement touchant une des composantes du dossier susceptible d'affecter la qualité de la contrepartie, notamment :
- Changement d'actionnaires ou d'associés,
  - Dégradation de la situation financière/commerciale ;
  - Retournement du marché et/ou de la conjoncture ;
  - Dégradation des garanties et/ou de la situation patrimoniale ;
  - Survenance d'un événement d'alerte majeur.

#### Dispositif de Recouvrement des Créances

Le dispositif de recouvrement des créances en souffrance s'appuie sur les principes suivants :

- La priorisation des solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation du recouvrement des créances récemment déclassées ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;

#### Dispositif de notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. Il repose sur une série de modèles appropriée à chaque catégorie d'actifs. Ce système couvre, aujourd'hui, les segments de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors Agricoles et des personnes physiques agriculteurs. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de projets

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier accumulée par le CAM.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Le dispositif de notation interne est structuré autour des principes suivants :

- L'attribution d'une note interne unique à chaque contrepartie au moment du montage du dossier de crédit
- La notation constitue un critère clé dans la prise de décision d'octroi ;
- L'ensemble des clients de la Banque doit disposer d'une note ;
- Les notes doivent être revues au moins une fois par an ;
- Toute décision, concernant la note, peut être discutée au Comité compétent.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

Le processus de notation et de revue de la notation des contreparties est déclenché par différents types d'événements :

- Instruction d'une nouvelle demande de crédit ;
- Renouvellement de la ligne de fonctionnement ;
- Réception de nouveaux états financiers ;
- Survenance d'un événement susceptible de modifier le risque intrinsèque de la contrepartie ;
- Entrée / Sortie de la catégorie des créances sensibles (WL) ;
- Entrée / Sortie de la catégorie des créances en souffrance (CES) ;
- Suivi de l'état d'avancement des projets dans le cas de la promotion immobilière.

De plus, le dispositif de notation représente un élément fondamental du calcul des pertes attendues sous la norme IFRS 9.

Enfin, le dispositif de notation est assujéti à un backtesting afin d'en surveiller sa performance et sa robustesse dans la prédiction de la défaillance.

Par ailleurs, pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation gérés par le partenaire sont notés à travers le système de scoring développé par ce dernier. Pour les crédits habitat, un système de scoring est en cours de développement et devra être déployé courant de 2019.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des PME (Petites et Moyennes Exploitations Agricoles) et des EAC (Exploitations Agricoles Commerciales) est mis en place.

#### Système de provisionnement des crédits à risque et des créances en souffrance

##### Créances sensibles

Les contreparties sensibles sont celles pour lesquelles il y a soit une dégradation de la qualité du risque clairement identifiée (impayé ou anomalie de gestion), soit des indicateurs d'alerte d'une dégradation potentielle de la qualité des risques de crédit.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles décideant des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance et des plans d'actions à entreprendre se tient trimestriellement.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision spécifique au moins égale à 10% de leurs montants. Toutefois, le comité peut exiger un niveau de provisionnement supérieur. Le retrait de la créance de la liste des créances sensibles est décidé par le Comité compétent.

##### Créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : Les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation décideant du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable se tient trimestriellement.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

##### Politique tarifaire

En matière de tarification, la politique de la Banque attache une importance particulière à ce que les marges soient fixées sur la base d'une analyse exhaustive des coûts et à ce que celles-ci soient respectées lors de la décision d'octroi de crédit. Cette politique tarifaire distingue deux blocs d'activités distinctes ayant chacun ses spécificités :

- Un bloc d'activité lié au financement de l'agriculture et de la mission de service public avec des objectifs d'augmentation des revenus des agriculteurs, d'amélioration des conditions de vie des populations, et de création de richesse dans le monde rural.
- Un bloc bancaire rentable, agissant dans tous les secteurs d'activité économiques porteurs. Il vise une création de valeur optimale et est basé sur un portefeuille d'activités diversifiées et rentables.

Dans un contexte de pression concurrentielle avec des niveaux de taux historiquement très bas qui pèsent sur le bilan de la Banque, le CAM adopte une politique de tarification prudente qui lui permet à la fois d'assurer une marge mais aussi de gagner en termes de part de marché.



## Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la Banque.

Pour le suivi de ce risque, la Banque a mis en place un système adéquat d'identification, de mesure et de gestion adapté à la nature et au degré de complexité de l'activité. Ce système couvre les différentes formes de concentration du risque de crédit encourues.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et de surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

## Limites des engagements fixés en matière de risque de crédit

Le dispositif de limites retenu par la Banque permet de s'assurer et garantir en permanence le respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont en fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Les limites risques de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la Banque. Leur quantification est indiquée dans la Politique Générale Risque Crédit. Les différents types de limites de concentration définies :

- Limites de concentration sectorielles
- Limites de concentration par filière AGRI-AGRO
- Limites de concentration par segment marché
- Limites individuelles par groupe de contrepartie

Le dispositif de limites défini fait l'objet d'un suivi régulier. L'objectif étant de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant, les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Le dispositif de limites retenu par la Banque est fixé et revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers.

Les limites définies sont suivies par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité Grands Risques et Comité d'Audit, Directeur et le régulateur.

## 2) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières... Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat du GCAM.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

### 2.1. Stratégie des Risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directeur et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...);
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

### 2.2. Politiques des Risques marché :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers. Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- Un dispositif de suivi des indicateurs ;

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- Le comité BFI est chargé principalement de valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI.

- Le Comité de trésorerie et ALM répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.

### Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

### Un dispositif de limite opérationnelle :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatif à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives aux durées, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revenues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

### Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et durée pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

#### Value at Risk (VaR)

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le GCAM retient le calcul de la VaR selon l'approche Riskmetrics. Cette méthode repose sur une matrice de variance-covariance des rendements des cours des différentes devises selon un niveau de confiance de 99% et un horizon temporel d'une journée. Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le GCAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des stress tests et Back tests et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

#### Stress tests

Parallèlement au modèle interne VaR, le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché pour l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon l'exigence réglementaire, ainsi que des simulations internes sur le portefeuille de négociation dans des cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent, cela se concrétise via :

- Un système de reporting réglementaire périodique ;
- Un système de reporting interne de gestion relatif au processus de surveillances des risques.
- Les principaux scénarios retenus sont :
  - Une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs globaux et par tranche de maturité) ;
  - Une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.
  - Une variation des prix titre de propriété de +/-10% à +/-15%.

#### Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les Actifs du GCAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de la position de change qui est calculée selon la méthode interne.

#### Un dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

#### Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion.

Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tous type gestion des habilitations et des restrictions d'accès,....etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation [quatre

statuts différents], il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage,....etc. Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment celle relatives au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie,....etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

### 2.3.Organisation des différents entités :

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement.



## 3) Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la surveillance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux,...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

### 3.1 Politique de la gestion des risques ALM.

Dans le cadre de son métier, et à l'aide des indicateurs pertinents et réconfortants, l'ALM vise au sein du CAM à maîtriser dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité et en assurant une allocation des capitaux propres de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

#### Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Les gestionnaires ALM dans leurs travaux réguliers analysent la série des impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif, en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, et période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps, permet au comité ALM et à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers et ce à travers une analyse statique et dynamique. En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, elle élargit le périmètre d'analyse en ajoutant à l'évolution future des encours du stock, celle des hypothèses de production nouvelle.

Les gestionnaires ALM sont tenus aussi de répondre aux normes prudentielles requises par BKAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, pilotage et communication interactive mensuelle avec BKAM des reportings réglementaires et du ratio de liquidité à court terme LCR qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress Test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des Fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité... L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.) et le Directeur est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la Banque à travers un reporting dédié dans ce sens.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité de Trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 30 Juin 2019, le LCR du CAM s'est établi à un niveau (supérieur à 100%) largement au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur un horizon d'un mois avec un gap de + 0,9 Mrds dhs, sur le long terme (10 ans), le gap de liquidité global est positif avec un niveau de 1 Mrds dhs.

Il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été

dépassée au cours du premier semestre 2019.

#### Stratégie de financement et refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

#### Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM au sein du Crédit Agricole du Maroc, analyse aussi le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires : l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impassé à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impassé à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impassé des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi de ce risque qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la Banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque.
- Veille au respect des limites réglementaires notamment : l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II »
- Réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, sur le PNB et les Fonds Propres économiques de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié.
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses. (Mensuel)

#### Présentation des indicateurs de suivi des risques de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les Gap's de taux sur les différentes tranches de maturité ;
- L'impact sur le PNB prévisionnel d'une variation de taux (en %)
- L'impact sur la valeur économique d'une variation de taux (en %)

#### Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gap's de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des Options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT...). D'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : +/-110 Millions / ou 5% du PNB prévisionnel
- Impact taux choc 200 Pbs en % des FP réglementaires : 20%
- Principales limites en termes d'impasses en taux :
  - Impasses en taux à 1 mois : Min 2 Mrds dhs
  - Impasses en taux à la tranche « 1-2ans » : Min 2 Mrds dhs
  - Impasses en taux à la tranche « 2-5ans » : Min 2 Mrds Dhs

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion d'un comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de la limite. Au cours du premier semestre de l'année 2019, il y a eu aucune révision des limites au titre du risque de taux. Toutefois, au cours du premier semestre 2019, l'entité ALM au sein du CAM a procédé à la déclaration de l'ensemble des reportings rentrant dans le cadre de la gestion du risque de taux de la banque sur la base consolidée.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- Analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité...)

Au 30 Juin 2019, nous constatons que l'étude d'impact statique d'une variation de taux de +/-200 Pbs ressort un impact sur le PNB de +/-3,8%, ainsi que l'impact sur la valeur économique s'élève à +/-3,9% des fonds propres réglementaires prévisionnels. Quant aux impasses en taux et sur la même période, le gap en taux à 1 mois ressort à 2,8 Mrds Dhs et +0,9 Mrds dhs sur la tranche [2 à 5 ans]. Ces niveaux respectent les limites internes.

#### Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrites dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise. Puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

#### Présentation du Comité ALM :

Le Comité ALM se charge par la suite de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre

des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité ALM suit les orientations à moyen et long terme prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller à équilibrer bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ajustement ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'adossement à moyen terme sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

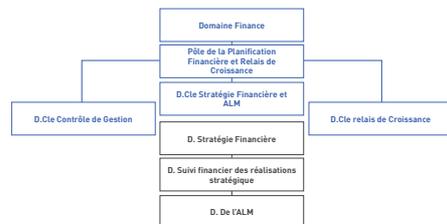
#### Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement :

Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM. Le Backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. L'approche du Backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin d'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles. Le Backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels à savoir principalement les dépôts à vue.

#### Organisation de la Direction de l'ALM

La Direction de l'ALM est rattachée à la Direction Centrale Stratégie Financière et ALM qui fait partie du Pôle de la Planification Financière & Relais de Croissance au sein du Domaine Finance.



#### 4) Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant « le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs ».

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre est extrêmement large, il concerne l'ensemble des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place de mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre du premier semestre 2019 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels qui sont :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et /ou incident (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incident tout en assurant un suivi régulier.

#### Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

La charte et les procédures de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisées en tenant compte des acteurs impliqués dans le processus de gestion et de pilotage des risques opérationnels.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
- La collecte et la régularisation des incidents ;
- La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

La charte de gestion des risques opérationnels groupe définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :

- Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
- Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
- Modèle de collecte des incidents
- Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » [acteurs, rôles et responsabilités...]
- Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels

#### Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques, ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1<sup>er</sup> niveau : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels ; celle-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques.
- 2<sup>ème</sup> niveau : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, des entités chargées du Contrôle permanent à distance au niveau du siège et in situ au niveau du Réseau, et des entités liées à l'Audit pour les entités du siège et à l'inspection pour les entités du réseau.

#### Principaux outils méthodologiques :

##### Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction Risque Opérationnelle pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes, contrôle à distance...)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Inspection, Audit, Réclamations...).

Par ailleurs, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- L'analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mis en place.

##### Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte, il a connu une profonde mutation suite à la mise en place d'une solution progiciel de gestion des risques opérationnels à travers les apports fonctionnels suivants :

- La saisie automatisée et simplifiée des événements ou incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètres métier ;
- La validation et le suivi des incidents saisis via un workflow de validation par les managers risques opérationnels au niveau du siège permettant d'alimenter directement la base des incidents et des pertes ;
- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes ou via les relais risques opérationnels permettant de détecter les événements incidents et pertes permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel peut être décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes par les acteurs du dispositif ;
- Etape 2 : La saisie des données au niveau du progiciel de gestion des risques ;
- Etape 3 : Le Contrôle et la validation des incidents saisis via un workflow de validation ;
- Etape 4 : Le suivi du statut des régularisations des anomalies des incidents détectés ;
- Etape 5 : La génération des Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes.

#### Dispositifs de gestion des risques informatique

Les dispositifs mis en place pour assurer la sécurité informatique dans le cadre des risques opérationnels au sein de la Banque s'articulent autour des axes suivants :

- Veille au respect de la politique de sécurité de l'information (diffusion et mise à jour de la PSI, sensibilisation des collaborateurs aux risques liés à la sécurité informatique, etc.) ;
- Organisation des comités de pilotage et présentation des Reportings et tableaux de bord liés à la sécurité de l'information ;
- Réalisation des audits de sécurité et des mises à niveau liées à la conformité aux directives et réglementations (BAM, DOSSI, loi 09-08, etc.) ;
- Maintien en condition opérationnelle du Plan de Continuité Informatique (réaliser les tests PSI annuels des systèmes critiques, mise en place des nouveaux plateformes de secours, mise à jour périodique du BIA, etc.) ;
- Supervision permanente de la sécurité informatique (applicatif/ système/réseau) en utilisant des outils de sécurité (Solution de traçabilité aux bases de données, Solution de traçabilité des accès à privilège, Solution de corrélation des logs, solution de gestion des accès à distance, solution de sécurité WEB, etc.).